

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 9 janvier 2026

Lancement du réseau France santé dans l'Isère : pour un accès aux soins de proximité renforcé

Dans le cadre de la création du réseau national France santé par le Gouvernement, la Préfète de l'Isère et la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes viennent de labelliser 12 Maisons France santé sur le département. L'objectif : rendre plus visible l'offre de soins de proximité. Dans la région, ce sont plus de 180 Maisons France santé qui ont été labellisées fin 2025. D'autres maisons France santé seront labellisées en 2026.

Co-piloté par la Préfecture de département et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, ce dispositif vise à labelliser des structures de soins primaires qui contribuent à l'accès aux soins sur les territoires dans un cadre pluriprofessionnel.

Pour être labellisée « Maison France santé », la structure ou le lieu doit répondre à plusieurs critères garantissant un accès aux soins tels que :

- disposer d'un médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » constituée (ou en cours de constitution en cas d'installation récente).
- assurer la présence d'un infirmier, au sein de la structure ou à proximité.
- être accessible à tous les publics, avec une ouverture aux patients au moins 5 jours par semaine, et des consultations réalisées sans dépassement d'honoraires.
- proposer des rendez-vous sous 48 heures lorsque l'état de santé du patient le nécessite ou permettre d'orienter le patient vers un lieu de soins à proximité, en capacité de le prendre en charge dans les 48 heures. Cela peut se traduire par la participation de la structure aux dispositifs de régulation des soins non programmés (service d'accès aux soins), voire à la permanence des soins ambulatoires la nuit et le week-end.

Le dispositif Maison France santé regroupe, sous une bannière commune, des structures de soins de premiers recours (soins de ville) existantes ou en cours de développement et permet de renforcer la collaboration entre les différents professionnels de santé avec une prise en charge pluriprofessionnelle des patients, mieux accompagnés dans leur parcours de santé.

Différents types d'organisations peuvent être labellisées :

- des [maisons de santé pluriprofessionnelles](#) ou des centres de santé ;
- des cabinets médicaux regroupant plusieurs praticiens ;
- des établissements de santé assurant des soins primaires, notamment les hôpitaux de proximité
- tout autre lieu proposant un accès aux soins de proximité ([consultations solidaires](#) ou consultations avancées hospitalières, officines équipées de télécabines, médicibus).

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

Ces labellisations interviennent en lien avec l'Assurance Maladie, les élus locaux et les représentants des professionnels de santé sur le territoire.

Les services nouveaux offerts par ces structures ainsi reconnues pourront bénéficier de financements dédiés au développement du réseau France santé.

Dans le département de l'Isère, 12 structures identifiées pour leur engagement dans l'accès aux soins viennent d'être labellisées « Maison France santé », dans le cadre de cette première vague de labellisation :

- La maison de santé pluriprofessionnelle des Essarts à Echirolles ;
- Le centre de santé pluriprofessionnel Le Village 2 Santé à Echirolles ;
- Le centre de santé pluriprofessionnel AGESCA Abbaye à Grenoble ;
- Le centre de santé pluriprofessionnel AGESCA Arlequin à Grenoble ;
- Le centre de santé pluriprofessionnel AGESCA Mistral à Grenoble ;
- Le centre de santé pluriprofessionnel Filiéris à La Mure d'Isère ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle Santé des Deux Alpes aux Deux Alpes ;
- Le centre de santé pluriprofessionnel AGESCA Mistral à Grenoble ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Montalieu Vercieu ;
- Le pôle de santé interprofessionnel SMH de Saint-Martin-d'Hères ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Saint-Marcellin ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Saint-Victor-de-Cessieu.

D'autres structures du département seront amenées à recevoir une labellisation en début d'année 2026.